

Affaires courantes

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai une pétition semblable à la précédente. Les tarifs du téléphone sont réglementés, ceux du câble ne le sont pas. Le Nouveau Parti démocratique et des milliers de pétitionnaires se demandent pourquoi. Nous recevons des pétitions de tout le Canada et ces pétitionnaires prient humblement le Parlement d'adopter le projet de loi C-284, mon projet de loi d'initiative parlementaire sur la réglementation des tarifs du câble, et de réglementer le taux de rentabilité de l'industrie de la câblodistribution de façon à ce que les tarifs du câble soient réglementés comme ceux du téléphone.

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, j'ai moi aussi une pétition signée par un grand nombre de Canadiens qui disent que les tarifs du câble ont augmenté de 6 p. 100 par année entre 1984 et 1988 et de 29 p. 100 au cours d'une période de 18 mois, en 1988 et 1989, alors que ceux du téléphone ont diminué pendant la même période. Ces pétitionnaires se joignent aux autres pour demander au Parlement d'adopter le projet de loi C-284 et de réglementer le taux de rentabilité de l'industrie de la câblodistribution.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai également une pétition certifiée en vertu de l'article 36 du Règlement comme étant correcte quant à la forme et au contenu. Les pétitionnaires, de l'ensemble du Canada, s'inquiètent de voir que la câblodistribution soit le seul monopole au Canada dont les bénéfices ne soient pas réglementés. Ils font remarquer que les sociétés de câblodistribution ont fait, en 1988, une moyenne de 32 p. de bénéfices par rapport à leurs immobilisations, plus de deux fois le bénéfice des sociétés de téléphone qui elles sont réglementées et, si je puis l'ajouter, près de trois fois le bénéfice que les sociétés de distribution de gaz naturel ont le droit de faire en Ontario.

Ces pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter le projet de loi C-284, au nom de mon collègue, et d'appliquer à la câblodistribution une limite au rendement de ses investissements. Je pense que les abonnés méritent d'être traités avec justice.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, je prends également la parole en vertu de l'article 36 du Règlement. C'est avec beaucoup de plaisir que je présente cette pétition signée par de nombreux Canadiens qui ont vu les frais d'abonnement au câble augmenter sans contrôle apparent ces dernières années. Ce que demandent les pétitionnaires c'est de payer un juste prix. Ils demandent au Parlement d'adopter le projet de loi C-284 et d'appliquer à l'industrie de la câblodistribution une limite quant au rendement de ses investissements.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai ici deux pétitions. La première, conforme à l'article 36 du Règlement, comme les autres, demande au Parlement de réglementer l'industrie de la câblodistribution, de la même façon que l'industrie du téléphone. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter le projet de loi C-284 inscrit au nom du député de Port Moody—Coquitlam, et d'imposer aux câblodistributeurs des règlements relatifs au taux de rentabilité.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): La deuxième pétition, monsieur le Président, s'ajoute aux autres que j'ai déjà présentées et qui comportent des milliers de noms de gens qui sont contre la taxe sur les produits et services.

Ces pétitionnaires, comme des milliers d'autres, comme les millions de Canadiens qui, selon le dernier sondage Gallup représentent 76 p. 100 de la population, indiquent qu'ils sont contre cette taxe particulière sur les produits et services. Ils demandent au Parlement de bloquer ce projet et au gouvernement d'au moins en reporter la mise en oeuvre jusqu'à ce qu'il puisse garantir aux contribuables canadiens qu'ils ne feront pas les frais d'une autre escroquerie fiscale.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter des pétitions émanant d'habitants du Nouveau-Brunswick et de tout le Canada qui sont fermement opposés à la TPS et plus particulièrement à la taxe sur tous les écrits, et c'est donc avec plaisir que je présente cette pétition.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, moi aussi, je voudrais présenter plusieurs pétitions au nom de Manitobains qui s'inquiètent vivement de l'application de la TPS aux livres, aux revues et aux journaux.

• (1130)

Les pétitionnaires font remarquer que cela ne s'est jamais produit auparavant dans l'histoire du Canada. Ils voudraient aussi que les parlementaires comprennent que la libre diffusion de tout ce qui est imprimé est un élément essentiel de la démocratie, de notre culture et du système scolaire, et que l'application de la TPS compromettrait la productivité.

Ils demandent humblement à nous tous ici à la Chambre des communes de réaffirmer ce principe historique qui est concrétisé par la non-imposition de tout ce qui est imprimé en le détaxant dans le projet de loi et les règlements sur la TPS.